



Comment avoir une carte de séjour

Par **Salmaben**, le **02/03/2018** à **01:51**

Bonjour
Je suis marocaine et je suis venue du Maroc en août 2015 (regroupement familial avec une visa d'un an mais à cause des problèmes on s'est divorcée au tribunal du Maroc en juin 2017 après j'ai décidé d'aller demander ma carte de séjour mais ils ont refusé à la préfecture et ils m'ont donné l'expulsion 2 fois mais je ne suis pas retournée car j'avais pas encore reçu mon divorce de nonte .
La j'ai trouvé quelqu'un et on va se marier il a une carte de séjour de 2 ans je ne sais pas comment ça marche pour pouvoir demander ma carte de séjour à la préfecture est-ce que ça va être compliqué par ce qu'il n'a pas la nationalité ??
Répondez moi s'il vous plaît je suis vraiment perdue merci beaucoup.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **02/03/2018** à **09:56**

bonjour,
il est normal que la préfecture vous refuse le regroupement familial puisque vous n'étiez plus mariés.
Si vous vous remariez, il appartiendra à votre mari de faire une demande de regroupement familial pour son épouse, bien sûr il devra remplir les conditions de logement et de revenus.
Salutations